

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE
VENDREDI 10 JUILLET 2020 A 18 H 00 À LA SALLE DE LA MAIRIE**

PRÉSENTS : DUCROS Bernard, ASSENAT Bernard, BOUZIGE Didier, BREYSSE Josiane, CHAROUSSET Cécilia, CHIRON Dolorès, FABREGOULE Laurence, OBINO Laurent, PONSERO Régis, ROUMEAS Bertrand, SERMET Sandrine.

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTES : AUVRIGNON Claudine, BALLATORE Virginie, BONNEMAINS Hervé, TEISSIER Vincent.

- Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 30 Juin 2020.
- Le Conseil Municipal procède conformément au décret à l'élection des délégués titulaires et suppléants pour représenter la Commune aux élections Sénatoriales prévues le 27 Septembre 2020.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée dernièrement afin de passer un contrat pour la livraison de repas en liaison froide à la Cantine d'ORSAN pour une durée de 1 an renouvelable dans la limite de 3 ans. Deux sociétés ont répondu. La société API RESTAURATION et la SAS SUD EST TRAITEUR. La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le Jeudi 2 Juillet 2020 a proposé de retenir la SAS SUD EST TRAITEUR car elle était la mieux disante pour un prix du repas à 2,99 € HT soit 3,154 € TTC contre 3,15 € HT soit 3,32 € TTC pour la API RESTAURATION. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend une délibération décidant le choix de la SAS SUD EST TRAITEUR et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au nouveau contrat passé avec la SAS SUD EST TRAITEUR pour une durée de 1 an renouvelable dans la limite de 3 ans, il y a lieu de modifier les tarifs de la Cantine Scolaire et Garderie Municipale afin de suivre la revalorisation annuelle du tarif qui est appliquée. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend une délibération acceptant la modification des tarifs de la Cantine et de la Garderie à compter du 10 Juillet 2020.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la Convention de Partenariat reçue de la Fondation « 30 Millions d'Amis » concernant la stérilisation et l'identification des chats errants sur le Territoire de la Commune d'ORSAN pour l'année 2020. Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que cette convention permet à la Commune d'obtenir une contribution de la Fondation « 30 Millions d'Amis » de 50 % des actes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend une délibération décidant de passer une nouvelle convention avec la Fondation dont le terme est fixé au 31 Décembre 2020 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire une décision modificative pour changement d'affectation sur le Budget Communal. Il s'agit, en investissement, de diminuer l'article 020 de 10 000 € pour augmenter l'article 2128 de 10 000 €.
- Monsieur BOUZIGE fait part au Conseil Municipal d'une demande de l'Association des Chasseurs qui est à la recherche d'un local d'environ 10 m². Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette demande va être étudiée.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réception des travaux du Pôle Médical est prévue le 23 Juillet 2020.

- Madame CHIRON interroge Monsieur le Maire sur les problèmes récurrents d'assainissement (odeurs) situés sur la Rue des Rieux. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les problèmes sur le réseau d'assainissement situé sur ladite voie sont en cours de résolution.
- Monsieur PONSERO informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des réparations sur le mur d'une des classes de l'Ecole Primaire suite à des infiltrations d'humidité et précise qu'ils seront effectués par les agents des Services Techniques Municipaux.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des tables et des chaises vont être commandés pour les Ecoles.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 15